



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nantes, le 02/04/2021

Application des nouvelles mesures nationales de lutte contre l'épidémie en Loire-Atlantique

Face à la reprise épidémique sur l'ensemble du territoire national, le Président de la République a annoncé le 31 mars de nouvelles mesures de lutte contre l'épidémie, applicables à l'ensemble du territoire métropolitain, à compter du samedi 3 avril et pour quatre semaines.

En Loire-Atlantique, les indicateurs sanitaires sont particulièrement préoccupants depuis plusieurs semaines, avec une circulation accrue de formes extrêmement contagieuses et dangereuses du virus. C'est pourquoi, dès le week-end de Pâques où de nombreux rassemblements auront lieu, une vigilance particulière des citoyens est nécessaire.

L'application des mesures suivantes, essentielles pour freiner les contaminations doit être rappelée :

- le couvre-feu est maintenu de 19h à 6h du matin. Pendant tout déplacement sur cette plage horaire, il est nécessaire de se munir d'une attestation de déplacement pour motif impérieux ou professionnel, disponible [sur le site internet du Ministère de l'Intérieur](#).
- les rassemblements de plus de six personnes sont interdits sur la voie publique.
- le port du masque dans l'espace public pour les personnes de plus de 11 ans demeure obligatoire sur l'ensemble du département.

Par ailleurs, afin de limiter les rassemblements sur la voie publique, le préfet de Loire-Atlantique a pris ce jour, en concertation avec les collectivités territoriales, un [arrêté](#) interdisant la consommation d'alcool dans l'espace public, ainsi que la vente à emporter de boissons alcoolisées à consommer sur place, sur l'ensemble du département. Des arrêtés comparables ont été pris dans tous les départements.

Les contrôles et les sanctions du non-respect de ces mesures seront intensifiés ce week-end dans le département, par une mobilisation forte des forces de l'ordre, car le respect par chacun de ces mesures est essentiel afin d'enrayer la progression de l'épidémie.

**Préfecture de Loire-Atlantique
Service régional de la communication interministérielle**